

Élections municipales de mars 2020

Questionnaire

Votre position à l'égard des pesticides de synthèse ?



Monsieur Grégory Rousset,

Nous prenons attache avec vous en qualité de **citoyen-ne-s résidant sur le territoire de la COPAMO et réuni-e-s sous la forme d'un collectif soutenant « l' Appel des coquelicots »**.

Cet « Appel », lancé en septembre 2018 par l'association nationale « Nous voulons des coquelicots »¹, vise à obtenir l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France pour des raisons environnementales et sanitaires devenues aujourd'hui incontestables.

Depuis bientôt 18 mois, plusieurs dizaines de milliers de personnes se rassemblent chaque premier vendredi du mois devant des mairies de France et fin 2019, l'Appel des coquelicots a vu la barre du million de signataires dépassée : ces chiffres manifestent clairement la très grande préoccupation des citoyen-ne-s français-e-s à l'égard des pesticides.

Comme ailleurs en France, des habitant-e-s de la COPAMO se rassemblent chaque premier vendredi du mois devant une mairie de leur territoire pour exprimer autant leur inquiétude que leur souhait de voir disparaître les pesticides de synthèse.

La question de l'usage des pesticides dépasse les clivages politiques traditionnels : en 2019, des maire-sses de tous bords politiques ont multiplié l'adoption d'arrêtés anti-pesticides un peu partout en France, à la suite de la suspension très médiatisée de celui du maire de Langouët, en Bretagne². Pour la première fois, la justice a récemment validé deux arrêtés similaires, considérant que « *c'est à bon droit que [les maires concernés] ont considéré que les habitants de leurs communes étaient exposés à un danger grave, justifiant qu'ils interdisent l'utilisation des produits en cause* ».³

Dans le prolongement de ce mouvement, un décret et un arrêté consacrant des « zones de non-traitement » entre les cultures, d'une part, et les « zones d'habitation » et les « zones accueillant des groupes de personnes vulnérables », d'autre part, ont été publiés le 29 décembre 2019. Pour l'essentiel, ces textes fixent des distances minimales de 5 mètres pour les cultures dites basses, et de 10 mètres pour les cultures dites hautes. Ils prévoient toutefois des dérogations possibles pour les réduire respectivement à 3 et 5 mètres sous réserve d'accords locaux auxquels participeront les maire-sse-s et les associations départementales de maire-sse-s.

¹ <https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>

² <https://www.liberation.fr/apps/2019/09/chronologie-des-arretes-anti-pesticides/>

³ <http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/les-arretes-anti-pesticides-de-sceaux-et-genevilliers-valides-par-la-justice-08-11-2019-8188962.php>

En mars prochain, vous porterez une liste de candidat-e-s en vue de représenter toutes les sensibilités des citoyen-ne-s de votre commune :

Dans cette perspective, notre collectif souhaite connaître et faire connaître votre position quant au sujet des pesticides de synthèse, et vous invite à répondre aux questions ci-après.

Vous avez **jusqu'au 5 mars 2020** pour nous retourner ce questionnaire, **par mail** à l'adresse suivante : nousvoulonsdescoquelicots@arpe69.fr

Nous vous remercions par avance pour votre retour !

Pour le collectif « Nous voulons des coquelicots dans la COPAMO »
Loïc CIMELIERE, Sylvie FLON, Rémy MOREUILLE, Marie-Claire OLLAGNIER, Céline RODEN

Première question

Pensez-vous qu'il faille interdire les pesticides de synthèse en France ?

- Oui Non Ne me prononce pas

Je pense que c'est une question très complexe, polémique et en tout cas un sujet très vaste. Je ne souhaite donc pas répondre oui ou non à votre question, car je considère ce sujet comme extrêmement clivant. En tant que potentiel responsable politique d'une collectivité locale, je pense que l'on peut agir pour la transition au niveau local, mais il faut prendre le temps, faire de la pédagogie, valoriser les expériences positives plutôt que pointer du doigt les mauvais élèves, communiquer et c'est ainsi que nous pourrions bien vivre ensemble sur notre territoire, en nous inscrivant dans un développement durable.

Il faut avancer et dialoguer ensemble, habitants et utilisateurs de ces produits. C'est un sujet de crispation, très important avec des enjeux de santé, mais il ne faut pas stigmatiser les utilisateurs et en particulier la profession agricole.

Il faut accompagner le changement, valoriser les expériences positives en la matière (transition d'exploitation en agriculture conventionnelle vers le bio par exemple).

C'est très bien de se fixer un objectif en termes de durée car cela a le mérite de donner un horizon mais selon moi il ne doit pas être trop court pour à la fois inciter au changement mais ne pas brusquer les choses. Un horizon de 10 ou 15 ans me semble raisonnable, en tout cas avec les éléments d'information qui sont en ma possession à ce jour.

Je préfère engager notre territoire dans une démarche d'obtention du label notre village terre d'avenir en mettant tous les acteurs autour de la table pour dialoguer et trouver un « compromis dynamique », plutôt que de prendre telle ou telle mesure peut être plus populaire et plus clinquante voire électoraliste, mais qui sur un territoire agricole comme le nôtre ne serait pas des plus constructives. Je préfère avoir une position plus mesurée, mais cohérente avec ce que je suis, avec mes prises de positions sur d'autres sujets de développement durable.

Deuxième question

Si votre liste est élue, quelles mesures vous engagez-vous à prendre à l'égard de l'usage des pesticides de synthèse sur votre commune ?

- Je m'engage à soutenir le respect des distances minimales de 5 et 10 mètres prévues par les textes publiés en décembre dernier, et m'opposer aux demandes locales de dérogations dans les instances auxquelles je participerais.
- Je m'engage à agir au-delà de ces textes :
- En prenant un arrêté municipal interdisant l'utilisation de pesticides de synthèse
 - En prenant un arrêté municipal fixant des distances minimales plus grandes
 - En prenant les autres mesures suivantes :
- > ...

Je m'engage à ne pas à agir au-delà de ces textes.

Je ne me prononce pas.

Idem réponse 1

Troisième question

Le gouvernement vient d'annoncer qu'il dégagerait une enveloppe de 25 millions d'euros pour « accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ».

Si votre liste est élue, prévoyez-vous d'apporter des aides complémentaires aux agriculteur-trice-s de votre commune à cette même fin ?

Oui Non Ne me prononce pas

Si oui, merci de préciser les aides envisagées :

> ...

Non car l'agriculture n'est pas de compétence de la commune, par contre nous nous engagerons dans une démarche d'approvisionnement au 100% bio au restaurant scolaire de saint Maurice pour commencer, puis ensuite dans un second temps sur les autres villages.

C'est plus simple à saint Maurice car nous cuisinons sur place. Nous allons nous faire accompagner par une association qui a déjà accompagné des collectivités dans cette démarche.

Cela a du sens enfin de commencer par Saint Maurice car c'est un des villages dans le Rhône qui possède le plus d'agriculteurs bio, l'idée étant bien au final non seulement d'aller vers de l'approvisionnement bio et satisfaire à la réglementation (loi Egalim), et en plus de rapprocher la production de la consommation. On sait qu'aujourd'hui la marge de progression est énorme en particulier dans la restauration collective, qu'il s'agisse de bio ou non.

Quatrième question

Plus généralement si votre liste est élue, quels sujets écologiques porterez-vous pendant votre mandat,

- au sein de votre commune ?
> ...

Nous nous engagerons dans l'obtention du label « notre village terre d'avenir »

Nous aurons une démarche pour aller vers l'approvisionnement en 100% bio dans nos cantines

Nous proposerons des véhicules électriques communaux aux habitants pour pallier aux difficultés de mobilités.

Nous étudierons des projets de grandes toitures photovoltaïques sur des bâtiments communaux ou intercommunaux.

Nous travaillerons sur des parcours sécurisés pour les mobilités douces entre nos trois villages

Nous poursuivrons notre politique d'aide à l'investissement aux habitants pour lutter contre la précarité énergétique (budget fléché de 40 000 €/ an). On double les aides que verse la COPAMO.

- au sein du conseil communautaire de la COPAMO ?
> ...

Nous porterons la réflexion sur la mise en place de transport public gratuit

Nous militerons pour la mise en place d'une TEOM incitative pour inciter davantage les habitants à trier.

Protection de vos données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans ce document font l'objet d'un traitement placé sous la responsabilité de l'association ARPE dont dépend notre collectif, représentée par sa secrétaire, Jacqueline DUCLOS et domiciliée Parc du Peu St Maurice sur Dargoire 69440 CHABANIERE. Il ne présente évidemment pas un caractère obligatoire, mais nous comptons sur votre participation pour connaître la position de la liste que vous représentez aux élections municipales de mars 2020 à l'égard de l'usage des pesticides de synthèse sur notre territoire, et à la faire connaître auprès de ses électeurs et électrices par tout moyen. Cette finalité s'inscrit dans les différentes actions de sensibilisation que nous menons, et répond ainsi à notre intérêt légitime.

Vos informations ont donc vocation à être relayées sur le territoire de la COPAMO. Elles seront conservées par notre collectif pendant six ans à compter de la proclamation des résultats sur votre commune. Pendant cette période, vous aurez le droit d'accéder et d'obtenir copie de vos informations, de demander leur rectification ou la limitation de leur traitement. Vous pourrez également vous opposer au traitement de vos informations pour des raisons tenant à votre situation particulière, et définir des directives concernant le sort de vos informations après votre décès. Pour exercer tout ou partie de vos droits, il vous suffira de contacter notre collectif par mail à nousvoulonsdescoquelicots@arpe69.fr . A cette occasion, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Si vous estimez, après nous avoir contacté-e-s, que vos droits sur vos informations ne sont pas respectés, vous pourrez adresser une réclamation auprès de la Cnil (www.cnil.fr).